

NON AUX PRATIQUES DISCRIMINATOIRES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Genti Metaj

L'an dernier, le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) avait lancé à Bruxelles une campagne de sensibilisation à la lutte contre la discrimination en matière de logement. Aujourd'hui nous constatons que les pratiques discriminatoires n'ont en rien régressé. Au contraire, le problème se révèle de plus en plus inquiétant.



Pour certains d'entre nous, dénicher un logement à Bruxelles revient parfois vivre l'enfer... dont le livre noir de la discrimination au logement ne cesse de s'enrichir, notamment de quantités de témoignages révoltants. Les gens en quête de logement posent souvent la question suivante: "Est-ce la première personne qui visite qui loue?" C'est peu probable, étant donné que le logement reviendra au locataire potentiel qui aura l'heur d'agrèer au propriétaire selon certains critères relevant de l'arbitraire et des opinions arrêtées, non moins discutables, dudit bailleur.

La présence de migrants à Bruxelles n'offre pourtant guère le choix aux propriétaires tatillons et un tantinet xénophobes. S'ils refusent de louer aux étrangers souhaitant s'installer dans la capitale, Bruxelles comptera peut-être de moins en moins de "nouveaux belges", susceptibles de constituer la relève économique dont le pays a besoin. Sans compter que la discrimination est désormais hissée au niveau du délit passible de poursuites judiciaires.

La réalité est souvent affligeante. Lorsque qu'une personne sélectionne une annonce et passe un coup de fil, si le propriétaire perçoit d'une quelconque manière que l'intéressé est d'origine étrangère la réponse est la fréquemment: "Désolé, c'est déjà loué.". Or, c'est loin d'être toujours le cas.

Il peut arriver que le téléphone et le langage ne permettent de mettre une "typologie" sur l'interlocuteur. Lors, c'est au moment de la rencontre que le propriétaire aura à gérer une visite des lieux avec... un Sénégalais, un Albanais,... Si l'incapacité à produire une fiche de paie ou une attestation émanant d'un CPAS s'ajoute au tableau, le ton se fera moins amène. Certains propriétaires pensent que puisque l'amateur est arabe il y a une forte probabilité qu'il ait plusieurs enfants; au contraire s'il est noir, il l'estimera trop turbulent, peu soucieux de l'entretien des lieux; l'Albanais, lui, sera classé dans la catégorie des mafieux. Tous clichés usés jusqu'à la corde qui entraînent le propriétaire à tirer à fond sur le frein à main. Deux jours plus tard, il y a fort à parier que le logement sera "déjà" loué....

C'est, à peu de choses près, le scénario classique que vivent bon nombre d'immigrés. Manifestement l'origine ethnique du locataire potentiel constitue un obstacle de taille dont le monde politique et social sont parfaitement conscients. On utilise tout les clichés possible pour juger et sélectionner les locataires. Dans un tel contexte, le logement social est un des éléments les plus concrets qui puisse étayer une politique urbaine solidaire. Le logement social n'a jamais constitué une manière de cadeau, ni de la part de notre région, ni de la part de notre gouvernement. Pour y avoir accès il faut remplir quelques conditions.

Pour bénéficier d'un logement social il faut parfois patienter des années, voir si les différentes sociétés disposent de logements susceptibles de convenir aux demandeurs. Les conditions de séjour constitue un problème de plus. Les illégaux ne bénéficient pas du droit leur permettant d'introduire une demande de logement social. Quant aux candidats réfugiés politiques, ils sont tenus de s'inscrire sur une liste parallèle. S'ils obtiennent le droit de séjour illimité ils ont alors un peu plus de chances qu'un jour leur demande aboutisse.

Au niveau législatif, peu de choses ont changé en faveur des immigrés, en matière de droit au logement. Et il s'agit bien évidemment d'un droit, non d'une faveur. Un droit qui devrait revenir à tout citoyen immigré en passe de devenir belge ou préférant conserver sa nationalité d'origine.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e).....

Adresse :.....

Code postal..... Commune.....

Tél. : Profession

- sollicite mon adhésion
- souhaite devenir membre sympathisant
- souhaite être informé régulièrement des activités
- verse ma cotisation annuelle (12,50 €)
ou verse mon don sur le compte 001-2626289-90

Signature:.....

Envoyez ce bulletin à **DÉMOCRATIE PLUS** ASBL,
10 rue de l'Union, 1210 Bruxelles, tél. et fax 02/218 19 17
e-mail: demoplus@swing.be
site: <http://users.swing.be/demoplus>

Ce bulletin d'information
est édité par Démocratie Plus ASBL
qui œuvre pour la participation active des citoyens
autochtones et d'origine étrangère
et qui lutte contre le racisme
et toute forme d'exclusion.

Rédacteur: Jean-Marie Luffin

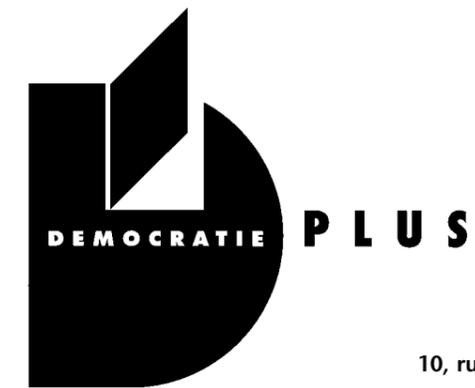
Editeur responsable: A. El Ktibi, 10, rue de l'Union, 1210 Bruxelles

Notre mission est aussi
d'informer sur les actions menées par les associations de base
dans les quartiers populaires de notre région.

N'hésitez pas à contacter notre service de rédaction:

Jean-Marie Luffin
tél/fax: 02/218 19 17

DÉMOCRATIE plus ASBL
est soutenue par
la Région de Bruxelles-Capitale,
la Commission communautaire française
et le Centre pour l'égalité des chances
et la lutte contre le racisme



Belgique-België
P.P.
1030 Bruxelles 3
1/3409

Région de Bruxelles-Capitale

10, rue de l'Union - 1210 Bruxelles
Tél. et fax 02 218 19 17

Périodique bimestriel
numéro **43** - janvier 2005

"Patte blanche"

Adhérer à la communauté européenne... un rêve chéri par la Turquie. Sous le ciel turc, c'est l'engouement. On piaffe. Diverses associations et hommes politiques s'attellent à semer autant que faire se peut les graines de la démocratie, à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Que les conditions d'adhésion au club des 25 n'aient pas à être "spéciales" concernant la demande introduite par la Turquie, soit. Mais n'est-il pas normal, pour ne pas dire juste et prudent, que la communauté européenne s'inquiète de telle ou telle pratique au demeurant fort éloignée de tout esprit démocratique? Pourquoi passerait-on sous silence l'attitude négationniste qui est celle de certains hommes politiques?

Cela dit, qui est encore dupe de ce que l'empressement d'un énième candidat à la "Nouvelle Europe" soit avant tout et surtout inspiré par des intérêts financiers? Ceux qui découlent bien évidemment de l'ouverture des marchés et de l'agitation frénétique du secteur industriel censé procurer au commun des mortels l'élixir de la joie perpétuelle et celui d'une paix bien méritée. Et il est vrai que là, l'adhésion de la Turquie n'y changera rien.

Que ce soit sur le plan culturel (*les faits sont là et nul, sous peine de ridicule et mauvaise foi ne peut les ignorer ou les dissimuler, la laïcité turque ne vaut que tant que l'armée veillera. Sinon la majorité de la population est gagnée à l'islamisme radical*), de la justice, du droit des sociétés et des minorités ou de la politique étrangère, la réciprocité des droits, l'établissement et le respect intégral de ceux-ci selon les normes et conventions ratifiées par la Communauté européenne sont aux antipodes de la réalité.

Voilà qu'après l'adultère pénalisé, des bruits courent quant à une tendance aux voies de faits gratuites que pratiqueraient certains membres de la police turque à l'égard des citoyens. Ce qui fait faire la grimace à plus d'un observateur étranger. Il y a de quoi. Selon le ministre de l'Intérieur Abdulkadir Aksu, le pays ferait l'objet de "transformations révolutionnaires". Celui qui verrait autre chose dans les actes de tortures n'y aurait donc rien compris? Soit, ne généralisons pas et espérons en tout cas que les modifications du Code pénal dans le but d'alourdir les peines relatives à la torture ne feront pas leur lit...de mort des pages dudit code. Quoi qu'il en soit, si une institutionnalisation des principes démocratiques est évidemment au programme de la CE, sa mise en pratique se doit d'être effectuée dans les plus brefs délais par tout aspirant à l'Union.

Seul le temps imparti à la réflexion et à l'observation judicieuse de la communauté européenne permettra de trancher. En plus de cela, les multiples questions qui naissent à la lecture du rapport émis par Raoul Marc Jennar concernant tout ce qui demeure dans l'ombre des textes de la Constitution Européenne. Un sujet délicat que ne doit pas occulter une "actualité" centrée sur le pire habituel, à savoir l'escalade "belangienne" au hit-parade de l'anti-politisme et autres élections présidentielles américaines. Il est presque certain qu'en mars prochain les rues de Bruxelles vibreront sous les slogans anti-constitutionnels et il n'est pas du tout assuré que l'avenir leur donne tort.

La rédaction

LE LONG FLEUVE (PAS TRÈS) TRANQUILLE DE LA RÉGULARISATION

L'attente est longue. D'autant plus engluée que certaines promesses disparaissent dans l'air du temps... Beaucoup de mots, peu ou pas d'action. La régularisation ne parvient pas à passer la vitesse supérieure.

La célérité de la mise en œuvre de certaines décisions ne fait que peu de doute quant à une certaine mauvaise foi ou, à tout le moins, n'entraîne qu'une absence d'applications qui signe la totale contradiction entre les propos censés les avoir initiés. Voilà donc plus d'un an que le ministre de l'Intérieur annonçait (dans un communiqué du 14 août 2003) que la régularisation serait accordée aux candidats réfugiés n'ayant pas fait l'objet d'un OQT (décision du genre "Ordre de quitter le territoire") endéans les trois années précédant la demande de statut.

Depuis, Mr. Dewael se replie sur des positions à caractère nettement sécuritaire. La tentation est grande de s'aligner sur la politique hollandaise, revue et corrigée depuis quelques mois, suite au meurtre du réalisateur Théo Van Gogh revendiqué par un musulman. Même si l'islamisme radical est honni et interdit de séjour partout en démocratie, le projet d'imposer un "dossier d'intégration" n'empêchera jamais quiconque de "retourner sa veste" un jour ou l'autre et de verser dans le terrorisme, pour quelque cause que ce soit. Mais la mode prévaut. Aussi, on se demande si pareil projet peut suffire à faire s'intégrer ceux qui n'en ont cure, et les autres qui n'ont absolument pas besoin qu'on les soumette à l'humiliation pour devenir d'excellents citoyens. Eriger des barrières, des murs, des camps aux frontières de la nouvelle Europe ne constitue certainement pas la plus diplomatique politique démocratique qui soit. En attendant que les choses aillent en empirant ou en s'améliorant (il faut rêver!), quand verrons-nous une régularisation rapide, facilitée pour tous ceux qui réunissent les conditions depuis longtemps déjà et ne souhaitent que vivre en paix alors qu'ils ne connaissent - souvent depuis plusieurs années aussi - que privations, restrictions, incertitudes? Quand connaissons-nous l'attribution d'une régularisation "à l'espagnole" qui permettrait au moins à quelques 12.000 candidats, familles comprises, de vivre dans la décence et participer ainsi au fameux essor économique tant vanté par certains, et qui serait le fait, justement, de l'immigration? La Belgique doit faire plus qu'un geste. Elle doit se démarquer de l'influence néfaste d'une politique anti-immigration qui, à terme, pourrait engendrer des phénomènes sociaux plus méprisables encore.

NOS SERVICES

NATIONALITÉ:

- > Informations juridiques
- > Complétion, accompagnement et suivi de dossiers, introduction de recours.

AIDE PSYCHOLOGIQUE - SOCIALE (ADMINISTRATIVE):

- > Regroupement familial, visas
- > Demandes concernant le CPAS.

ORIENTATION SCOLAIRE- PROFESSIONNELLE:

- > Initiation à la citoyenneté
- > Sensibilisation aux assuétudes, à la non-violence, à l'expression et à la gestion des relations humaines.

NOS ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES:

- > Manifestations, partenariats, colloques et conférences, actions solidaires, plate-formes.

PERMANENCE

- > **Lundi et vendredi de 9h30 à 16h30**
- > **Mercredi de 13h30 à 16h30**

UN PAYS POUR DEUX NATIONS?

Dans son exécrable paradoxe, la Belgique, après 175 ans de vie, à peut-être vécu...

Les belges francophones seront-ils encore tout à fait belges dans quelques années, voire moins? D'éminents observateurs estiment qu'une espèce de balkanisation de l'Etat belge n'est pas impossible dans un avenir proche. Confrontée à cette perspective, devant l'obligation de prendre son sort en main, la communauté francophone serait amenée à s'ériger en "nation francophone" face à une "nation flamande" qui ne serait peut-être guère plus crédible? Sur quelles bases politiques, constitutionnelles, édifier une "nouvelle" nation qui ne changerait pas pour autant d'hymne national ni de drapeau? Certes on veut bien croire que la vie bi-communautaire belge n'a jamais été très rose, mais de là à revendiquer une séparation de corps et de biens via une hypothétique autarcie il y va de la santé morale de plus d'un citoyen. Sans compter que l'on se demande ce que deviendrait la royauté, sommée, qui sait, d'abdiquer au profit d'une république wallonne?

Si ce genre de séisme n'était pourtant pas totalement imprévisible, qui y croyait vraiment, mis à part les plus déterminés parmi les nationalistes flamands? Et nous voilà devant le fait (presque, selon les adeptes du Vlaams Belang) accompli. La "francisation" générale du pays étant une douce utopie, autant sans doute que sa "néerlandisation", l'incompatibilité linguistique ne pouvait conduire à une entente cordiale et prospère. Depuis longtemps, les administrateurs d'une Flandre "pure" préparaient leur coup. Ils nous prouvent encore aujourd'hui leur capacité à mener à terme leurs projets. C'est pourquoi leurs menaces et intentions doivent être prises au sérieux.

En l'état actuel des mentalités, nous sommes peut-être à la veille de l'édification d'un nouveau "mur de la honte" qui, pour n'être que symbolique, n'en marque pas moins les incompatibilités notoires dont à toujours souffert en profondeur la Belgique, et ce depuis sa naissance. La naissance d'une frontière de mésentente signerait l'impossibilité (ou le refus délibéré) de vie commune, amputant chaque belge de ses racines, de son histoire. A ce propos, l'Histoire ne pouvait-elle nous servir de leçon et nous permettre d'étouffer dans l'œuf ce que nous serons sommés, qui sait, de vivre dans un avenir proche?

La majorité actuelle ne peut évidemment pas demeurer les bras croisés. Elle est décidée à revendiquer, elle aussi des droits à l'autonomie et ses parts du gâteau. Mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix. Le Nord exige désormais que chacun vive "chez lui"? Il exige (on en est quasiment là) de ne plus avoir à frayer avec le Sud, pour quelque raison que ce soit? Il entend naviguer selon ses propres règles et lois, en jetant la francophonie comme on balance une canette vide? C'est que la canette est consignée et vaut quelque chose qui mérite d'être défendu. Ce sera l'enjeu des débats futurs. Car il est manifeste que le point névralgique du problème sera encore et toujours Bruxelles.

Cela dit, dans le pire des cas, pourra-t-on encore sérieusement parler d'une Belgique, là où quelques centaines de milliers de partisans plus ou moins dévoués à la cause flamande se targueraient de vivre selon (entre autres) leur propre Code de la route, selon leur propre éthique de l'immigration, au mépris de toute convivialité avec leur ancien proche "voisin du sud"? Dès lors, sortant du nord de Bruxelles, nous serions aussitôt en terre étrangère, indésirables, malvenus et honnis? Et d'abord, pour atteindre Bruxelles, encore faudrait-il ménager un "couloir d'accès" dans l'une des communes à facilités de la périphérie...

Que l'on y croie ou non, on a parlé de "république wallonne". Il n'est guère difficile d'imaginer le chambardement à tous les échelons de la population qu'un pareil séisme géopolitique engendrerait. Malgré tout, certains ne croient pas au déchirement, étant donné que la Flandre n'a guère bonne presse à l'étranger, vu ses fâcheuses tendances brunes. Juste assez pour l'isoler un peu plus... Ce qui ne cadre évidemment pas avec ses projets mégalomaniacs. Quant à maintenir la Belgique en son actuel état de santé politico-linguistique, on ne voit pas bien comment échapper à l'irréversible creusement d'un fossé entamé il y a déjà plusieurs générations gouvernementales. Ce qui nous ramènerait à la case départ et ne ferait que réchauffer le hochepot à la belge. Avec une flamanisation fringante et en excellent état de marche.

Compte tenu des tendances, tempéraments et intérêts en lice, divers scénarios sont évidemment possibles. Parmi les plus prévisibles, il apparaît que la plupart seraient plus ou moins profitables, d'une manière ou d'une autre et à court ou moyen terme, aux nationalistes. Alors, avons-nous été trop loin - ou pas assez - dans les textes constitutifs du pays, dans les revendications post-colonialistes et celles qui, présentement, mettent à bouillir une Belgique qui ne sent pas toujours très bon?

Soit, il y a de la scission dans l'air. Cela est-il pour autant sacrilège? Certes pas. C'est sur la manière du partage que l'on se collète surtout. Quoi qu'il en soit, l'affaire n'a pas fini de provoquer des remous. Chose aberrante, il paraîtrait que "les" wallons ne seraient demandeurs en rien. Ah bon... En sera-t-il autant des bruxellois?

S'il faut s'attaquer aux "vrais problèmes", certains considèrent qu'il ne faut s'alarmer en rien et ne pas prendre trop au sérieux les menaces du lion flamand. Mais alors, quels sont les "vrais" problèmes? Suffit-il de prononcer quelques intentions sécurisantes pour échapper à un conflit qui n'aurait plus rien de virtuel et pourrait fort bien quitter les tribunes politiques pour descendre dans la rue? De part et d'autre, la pire stratégie reviendrait à sous-estimer l'adversaire.

PERMANENCES "NATURALISATION" DE DÉMOCRATIE PLUS

Assistance, conseils, suivi des dossiers et orientation vers les services administratifs spécialisés.

PERMANENCES:

le lundi et le vendredi de 9h30 à 12h30
le mercredi de 13h30 à 17h30

ou sur rendez-vous au **02/218 19 17**